



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-20240904043-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-043

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation du compte administratif ASSAINISSEMENT année 2023

Madame BEAUDOUIN Christelle, 1^{ère} adjointe au maire, présente au conseil municipal le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT élaboré par Monsieur DELAHAYE Mickaël, Maire concernant l'année 2023.

Il se résume ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		17 805,22		16 821,82		34 627,04
Opérations de l'exercice	36 544,12	49 796,31	34 881,43	22 735,90	71 425,55	72 532,21
TOTAUX	36 544,12	67 601,53	34 881,43	39 557,72	71 425,55	107 159,25
Résultats de clôture		31 057,41		4 676,29		35 733,70
Restes à réaliser						

Monsieur le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à main levée, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'ASSAINISSEMENT de l'année 2023.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_044-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-044

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation du compte administratif BUDGET PRINCIPAL année 2023

Madame BEAUDOUIN Christelle, 1^{ère} adjointe au maire, présente au conseil municipal le compte administratif du budget COMMUNE élaboré par Monsieur DELAHAYE Mickaël, Maire concernant l'année 2023.

Il se résume ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		573 467,54		876 521,72	0,00	1 449 989,26
Opérations de l'exercice	861 236,46	1 113 653,59	254 203,43	213 459,88	1 115 439,89	1 327 113,47
TOTAUX	861 236,46	1 687 121,13	254 203,43	1 089 981,60	1 115 439,89	2 777 102,73
Résultats de clôture		825 884,67		835 778,17		1 661 662,84
Restes à réaliser						

Monsieur le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à main levée, approuve à l'unanimité le compte administratif COMMUNE de l'année 2023.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_045-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-045

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation du compte administratif LOT LES PORTES DE MAYENNE année 2023

Madame BEAUDOUIN Christelle, 1^{ère} adjointe au maire, présente au conseil municipal le compte administratif du budget LOT LES PORTES DE MAYENNE élaboré par Monsieur DELAHAYE Mickaël, Maire concernant l'année 2023.

Il se résume ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,01		216 382,08		216 382,09	
Opérations de l'exercice	443 314,22	443 314,23	443 314,23	216 382,09	886 628,45	659 696,32
TOTAUX	443 314,23	443 314,23	659 696,31	216 382,09	1 103 010,54	659 696,32
Résultats de clôture			443 314,22		443 314,22	
Restes à réaliser						

Monsieur le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à main levée, approuve à l'unanimité le compte administratif du LOT LES PORTES DE MAYENNE de l'année 2023.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0409_046-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-046

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 – Décision modificative n°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget principal sur l'exercice 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
61558	entretien et réparation autres mobiliers	1 900,00 €	
6156	maintenance	1 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	50,00 €	
23	Virement à la section d'investissement	17 995,96 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		31 057,41 €
704	Travaux		- 200,00 €
747	Subventions et participations des collectivités		- 9 911,45 €
DM N° 1		20 945,96 €	20 945,96 €
Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement		59 149,97 €	59 149,97 €
pour mémoire DM N°		- €	- €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 1		80 095,93 €	80 095,93 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21532 Pg 100	Réseaux d'assainissement	22 672,25 €	
001	Excédent d'investissement N-1		4 676,29 €
021	Virement de la section de fonctionnement		17 995,96 €
DM N° 1		22 672,25 €	22 672,25 €
Pour mémoire BP 2024 Investissement		56 637,75 €	56 637,75 €
Pour mémoire DM N°		- €	- €
Total section investissement après DM N° 1		79 310,00 €	79 310,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées au budget assainissement 2024

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_047-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-047

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation du compte de GESTION budget PRINCIPAL année 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 concernant le **budget principal de la COMMUNE** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_048-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-048

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation du compte de GESTION budget ASSAINISSEMENT année 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 concernant le budget ASSAINISSEMENT et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_049-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-049

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation du compte de GESTION budget LOT LES PORTES DE MAYENNE année 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 concernant le budget LOT LES PORTES DE MAYENNE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_050-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-050

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation budget primitif PRINCIPAL année 2024

Le maire présente au conseil municipal le budget principal qui suit pour l'année 2024.

↪ La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à 1 851 257,67 €

↪ La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à 3 038 000,00 €

Le conseil municipal vote, à main levée et à l'unanimité, le budget PRINCIPAL pour l'année 2024 tel qu'il est présenté.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_051-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-051

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Approbation budget primitif LOT LES PORTES DE MAYENNE année 2024

Le maire présente au conseil municipal le budget du LOT LES PORTES DE MAYENNE qui suit pour l'année 2024.

- ↳ La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à 688 439,99 €
- ↳ La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à 1 131 749,21 €

Le conseil municipal vote, à main levée et à l'unanimité, le budget LOT LES PORTES DE MAYENNE pour l'année 2024 tel qu'il est présenté.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_052-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-052

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Report des résultats budget PRINCIPAL année 2024

Le maire propose de reporter les résultats de clôture qui apparaissent en section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 et de les inscrire au budget principal de la commune de l'année 2024.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et à main levée, décide et vote :

- ↳ **Le report** en recettes d'investissement à l'article 001 la somme de **835 778,17 €**
- ↳ **Le report** en recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de **825 884,67 €**

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_053-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-053

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Quorum : 8

Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Report des résultats budget ASSAINISSEMENT année 2024

Le maire propose de reporter les résultats de clôture qui apparaissent en section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 et de les inscrire au budget ASSAINISSEMENT de l'année 2024.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et à main levée, décide et vote :

↳ **Le report** en recettes d'investissement à l'article 001 la somme de **4 676,29 €**

↳ **Le report** en recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de **31 057,41€**

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 22/04/2024

Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_054-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-054

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Quorum : 8

Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Report des résultats budget LOT LES PORTES DE MAYENNE année 2024

Le maire propose de reporter les résultats de clôture qui apparaissent en section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 et de les inscrire au budget du LOT LES PORTES DE MAYENNE de l'année 2024.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et à main levée, décide et vote :

↪ **Le report** en dépenses d'investissement à l'article 001 la somme de **443 314,22 €**

↪ **Le report** en recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de **0,00€**

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_055-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-055

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Vote des taux d'imposition année 2024

Le maire présente au conseil municipal l'état des notifications des impôts pour l'année 2024.

Il est rappelé les taux d'impositions votés en 2023 et propose d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants :

	TAUX 2023	TAUX VOTES 2024
Taxe foncière (Bâti)	49,99	50,59
Taxe foncière (non bâti)	40,50	40,99
Taxe d'habitation	15,38	15,56

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les taux d'impositions proposés ci-dessus pour l'année 2024 et de les appliquer pour l'année 2024.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 19/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024
Reçu en préfecture le 01/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_056-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-056

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Acquisition tondeuse

Lors de la réunion de conseil municipal du 21 mars 2024, l'assemblée délibérante avait validé l'achat d'une tondeuse à hauteur de 6 000€ HT.

Daniel GÉRAULT, adjoint au maire, présente aux membres du conseil municipal trois devis pour l'acquisition de la tondeuse :

ENTREPRISE	Durée de garantie	Montant HT
Lesieur Husqvarna Z242F	Garantie 1 an	5 025.00€ HT
Divay modèle Cub cadet	Garantie 1 an	5 204.43€ HT
Hubert Agri Kubota Z1-421	Garantie 5 ans	5 989.16€ HT
Poirier Tondeuse John Deere	Garantie 2 ans	4 915.84€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société POIRIER LETEMPLIER d'un montant de 4 915,84 €HT pour l'acquisition de la nouvelle tondeuse.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024
Reçu en préfecture le 01/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240409-204_0904_057-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-057

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Versement subvention association club des aînés année 2024

Vu la demande de l'association du club des aînés de Commer,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention pour l'année 2024 au club des aînés de Commer d'un montant de 214,50 €.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024

Reçu en préfecture le 01/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_058-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-058

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : subvention AMICALE LAIQUE et asso ETOILE BLEUE section foot

L'Amicale Laïque et l'Etoile Bleue de Commer section football s'associent à nouveau cette année pour organiser la troisième édition de « Commer en fête » qui aura lieu le 28 et 27 mai 2024.

Dans le cadre de cette manifestation, les deux associations sollicitent comme l'an passé une subvention afin de palier à des dépenses d'équipements que la salle des Lilas permettait d'avoir gratuitement avant sa fermeture définitive.

Le maire propose d'allouer à chacune des associations une subvention d'un montant de 240 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement d'une subvention d'un montant de 240 € à chacune des associations.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickael
Delahaye
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024
Reçu en préfecture le 01/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_059-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-059

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Choix des entreprises pour la nouvelle implantation de l'aire de jeux

Denis MARCHAND, adjoint au maire, rappelle qu'un terrain de foot 5x5 va être prochainement installer sur la commune. Afin de répondre aux critères de la Fédération Française de Football pour la mise en place de ce terrain, la municipalité n'a pas d'autre choix que de déplacer l'aire de jeux actuellement située rue du Stade.

Pour la réimplantation de l'aire de jeux, il est présenté les devis suivants:

Devis pare-ballon

	NERUAL	SARL TSE
Montant TTC	6 525,60 €	6300,00 €

Devis clôture (facultatif)

	NERUAL	SARL TSE
30mx1.53m	1 602,00 TTC	2440 HT 2928 TTC
30mx1.73m	1 680,00 TTC	2560 HT 3072 TTC

Devis maçonnerie aire de jeux

	Aire de jeux	Dalles 50 m2 (tables de pique-nique et tennis de table)
SARL LEROY W	4722,31 € TTC intervention possible en mai	4 604,16 € TTC
ROBERT W	4724,70 € TTC intervention possible en mai	3 900,00 € TTC
GAUMER	4068 € TTC intervention en septembre	5 100,00 € TTC



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024

Reçu en préfecture le 01/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_059-DE



Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, les devis suivants :

- Société Nerual pour les pare-ballons et la clôture de 30 m x 1.73m
- Et
- Société ROBERT Wilfried pour les travaux de maçonnerie de l'aire de jeux.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024

Reçu en préfecture le 01/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_060-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-060

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Vente d'herbe

Suite à une proposition de vente d'herbe publiée sur l'application Panneau Pocket, Monsieur Thomas RUBLIER de Commer a manifesté son intérêt pour celle-ci.

Il est proposé de vendre l'herbe au prix de 40 € TTC la tonne.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, valide la vente d'herbe à Monsieur Thomas RUBLIER de Commer au prix de 40 € TTC la tonne.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024

Reçu en préfecture le 01/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_061-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-061

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : SALLE POLYVALENTE – option commande centralisée du chauffage

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal l'avancée de l'appel d'offre en cours pour la salle polyvalente.

L'option de commande centralisée de chauffage choisie au précédent conseil ne comprend finalement pas la commande à distance via un smartphone.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas retenir l'option de commande centralisée du chauffage proposé.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240409-2024_0904_63-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

N° délibération : 2024-09.04-63

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 4 avril 2024

Objet : Création poste d'adjoint administratif permanent à temps complet

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison du remplacement de Madame DESLAIS, qui partira en retraite le 30 juin 2024, pour des missions afférentes à l'agence postale communale, à la jeunesse, au secrétariat et à la création des titres d'identité,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 17 juin 2024.
- La suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet, 25h00/35h00, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des présents,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

